



Montant exact du salaire minimum-Passeport Talent salarié qualif

Par yasmin

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car j'ai constaté une légère différence concernant le montant du salaire minimum mentionné dans le cadre de ma demande de renouvellement de passeport talent: ? Sur la plateforme ANEF, il est indiqué 43 243,20 ?

? Sur le site Service-public.fr, il est mentionné 43 243 ?

Pourriez-vous, s'il vous plaît, me confirmer quel est le montant exact et, si possible, me transmettre un lien officiel à ce sujet ? Cela me permettrait d'en informer précisément mon employeur.

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Bien cordialement,